



REGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITE

3.ANNEXE
3.1. DOCUMENT GRAPHIQUE

ELABORATION DU RLP

Prescrite par DCM du 14.11.2013
Projet du RLP arrêté par DCM du 22.02.2016
RLP approuvé par DCM du



EVEN Conseil
45 rue Gimelli
83000 TOULON
Tél : 04 94 18 55 65
Fax : 04 94 18 57 19

MAR 2016 P.Y.T.D. - 01
Version du 16/07/2015

Périmètre d'agglomération

Patrimoine bâti repéré au PLU

Zone de Publicité :

- ZP1 : le centre ancien et le tronçon de la route de Cabasse situé dans l'agglomération
- ZP2 : le linéaire de la route nationale 7 entre le Connet des Maures et l'intersection avec le boulevard Saint Gaudin
- ZP3 : les abords du Boulevard Saint Gaudin
- ZP4 : le linéaire de la route départementale 97, entre le boulevard saint Gaudin et l'entrée dans le secteur de la zone d'activités des Restraches
- ZP5 : la zone d'activités des Restraches et ses abords
- ZP6 : la route de Mayons, entre l'entrée dans l'agglomération et le boulevard Saint Gaudin

Monument historique et son périmètre de 100 mètres autour

N

